



Travail et allaitement

Par MarieCastel

Bonjour,

J'ai quelques questions concernant la poursuite de l'allaitement après la reprise du travail.

J'ai lu plusieurs textes parlant de la possibilité d'allaiter son enfant au travail, mais je ne trouve rien de clair concernant les mamans qui ne peuvent pas faire venir leur enfant sur leur lieu de travail.

C'est mon cas : mon bébé de 6 mois est en crèche à une dizaine de minute de mon travail.

Mes 3 questions sont les suivantes :

1/ Ai-je le droit de me rendre à la crèche pendant mes horaires de travail pour allaiter mon bébé ?

2/ "L'heure d'allaitement", doit-elle obligatoirement être scindée en 2 périodes de 30 minutes, ou puis y consacrer 1h en continu ?

3/ Si je tire mon lait au travail, y a-t-il des caractéristiques minimales sur le local que l'employeur doit me mettre à disposition, comme pour le local d'allaitement ?

Merci pour vos réponses !

Par ESP

Bonjour

Tout ce que je peux faire pour vous, c'est vous dire de négocier la fusion des 2 pauses en une seule.

Concernant le lait...

CE LIEN.

[url=https://www.medela.fr/allaitement/experience-de-maman/tirer-son-lait-au-travail]https://www.medela.fr/allaitement/experience-de-maman/tirer-son-lait-au-travail[/url]